



# Organisation des États Américains

## Département du Développement Humain, Éducation et Culture (DDHEC)

### BOURSES D'ETUDES SUPERIEURES OU DE RECHERCHE DE L'OEA 2012-2013

**L'appel pour les Bourses d'Études Supérieures 2012-2013 de l'OEA est fermé le 15 avril 2011.**

#### Au sujet des bourses d'études de l'OEA

Les bourses d'études de l'OEA sont accordées à des étudiants pour entreprendre des études supérieures (maîtrise ou doctorat) et / ou de recherche menant à un diplôme dans une université ou un établissement d'éducation supérieure dans l'un des [États Membres](#) de l'OEA, à l'exception de son pays sponsorisant. Les études devraient être effectuées à temps plein dans la modalité traditionnelle ou à distance (via Internet), ou les deux.

Les bourses d'études sont accordées pour une période n'excédant pas deux années universitaires et le renouvellement de la deuxième année académique sera approuvé tant que les fonds soient disponibles, et que le renouvellement soit nécessaire pour continuer le programme d'études ou de recherche pour lequel la bourse a été initialement attribué.

Le montant total de la bourse de l'OEA ne peut pas être supérieur à USD \$30,000.00 par année académique, y compris les frais de scolarité, d'autres avantages de la bourse et les frais administratifs.

L'OEA/DDHEC n'accorde pas de bourses pour des études dans le domaine des [sciences médicales](#), ni pour l'apprentissage de nouvelles langues.

#### Types de Bourses d'Études

**1. Bourse Auto-Placée:** Les candidats demandent directement pour l'admission à des universités ou aux institutions éducatives de sa préférence. Le nombre moyen de bourses auto placées que l'OEA/DDHEC décernera sera **une (1) bourse auto placée par pays**. Par conséquent, les candidats qui choisissent ce type de bourse, auront moins de probabilité de recevoir une bourse de l'OEA.

**2. Bourse Placée par l'OEA:** L'OEA/DDHEC cherche de placer les candidats bénéficiaires dans les universités ou des institutions éducatives au sein du [Consortium des Universités de l'OEA](#), en tenant compte si possible, les pays de préférence du candidat.

#### Conditions d'admissibilité

1. Les postulants doivent être des citoyens ou des résidents permanents d'un [État membre de l'OEA](#).
2. Avoir un diplôme d'études académiques au moment de la présentation de la demande au bureau national de liaison (ONE).
3. Les postulants doivent jouir d'une bonne santé physique et mentale afin de boucler le programme avec succès.
4. Les postulants doivent maîtriser la langue du pays et / ou du programme d'études de formation. Les candidats intéressés à étudier ou faire de la recherche au Brésil pourraient

recevoir une formation intensive en portugaise en cas d'attribution d'une bourse de l'OEA et de requérir telle formation.

5. Les postulants des études sur le campus doivent accepter de revenir pour résider dans le pays sponsorisant pour une période pas moins de vingt-quatre (24) mois après avoir terminé avec ses études. Les postulants des études en ligne doivent accepter de rester dans le pays sponsorisant pour la même période.

### **Formulaire et Documents Exigés**

1. **Formulaire de demande en ligne:**  
<https://www.oas.org/fms/Announcement.aspx?id=294&Type=1&Lang=fra>
2. Copie du **diplôme du plus haut degré obtenu.**
3. Copie de **relevés de notes reçues pour tous les degrés obtenus.** Si le demandeur est actuellement inscrit à un programme d'études, il doit présenter le dernier relevé de notes.
4. Deux (2) **recommandations de professeurs** ou d'ex-professeurs dûment signées. Les candidats devront uniquement utiliser le [Formulaire de Recommandation](#) de l'OEA
5. Une (1) **recommandation de l'employeur** actuel ou précédent dûment scellée et(ou) signée. Les candidats devront uniquement utiliser le [Formulaire de Recommandation de l' Employeur](#) de l'OEA. Si le candidat ne travaille pas actuellement ou n'a jamais travaillé, vous devez envoyer une troisième recommandation en utilisant le formulaire de recommandation ci-dessus.  
**Note:** Les lettres de recommandation **ne peuvent pas être issues par les parents du postulant.** Les parents sont définis comme: époux (se), fils ou fille, beau-fils ou belle-fille, père ou mère, beau-père ou belle-mère, frère ou sœur, demi-frère ou demi-sœur, beau-père ou belle-mère, et le beau-frère ou belle-sœur.
6. **Curriculum Vitae** pas documenté: il ne doit pas dépasser 2 pages, n'envoyer pas de copies de publications, photos, diplômes ou certificats).
7. **Forme d'Histoire Médicale:** les postulants sélectionnés comme bénéficiaires de la Bourse de l'OEA seront tenus de soumettre une [Forme d'Histoire Médicale](#) qui atteste de la bonne santé mentale et physique du postulant pour entreprendre et accomplir le programme d'études. Tous les coûts associés au fait de l'exigence de l'examen médical sont à la charge des postulants bénéficiaires.

Les suivants sont documents additionnels pour postulantes aux bourses placées par l'OEA :

8. [Certificat de Compétence Linguistique pour les bourses de l'OEA:](#) Seuls les candidats qui souhaitent étudier dans le programme d'enseignement en espagnol, en portugais ou en français. Ce formulaire doit être rempli et signé par un institut de langues ou de l'autorité compétente pour les candidats qui ont l'intention d'étudier dans une langue autre que leur langue maternelle.
9. Certificat **TOEFL:**
  - Candidats qui souhaitent étudier aux **États-Unis, au Canada** : Score minimum requis est 600/677 pour l'examen en papier, 250/300 pour celui d'ordinateur et 100/120 pour celui d'Internet.
  - Candidats qui souhaitent étudier dans les **pays Caraïbes anglophones** : Score minimum requis est 550/677 pour l'examen en papier, 213/300 pour celui d'ordinateur et 90/120 pour celui d'Internet.

Le code institutionnel pour envoyer automatiquement les résultats du **TOEFL** est **9358**.

10. Certificat **GRE** ou **GMAT:** Seulement pour les candidats qui souhaitent étudier aux États-Unis ou au Canada. Le code institutionnel de l'OEA pour l'envoi automatique des résultats du **GRE** est **2354**. C'est une responsabilité de chaque candidat des bourses places par l'OEA établir si, dans le sein du Consortium des universités de l'OEA, le programme d'études de son intérêt exige un de ces certificats.

**Les candidats qui ont reçu une bourse de type placée par l'OEA** devront présenter des documents originaux et une copie certifiée du dernier diplôme au moment du placement.

Les candidats placés par l'OEA qui sont sélectionnés pour étudier dans un pays où la langue d'instruction est différente de la langue dans laquelle ils ont réalisé ses études, devront envoyer une traduction officielle du diplôme et des relevés de notes à une date qui sera annoncée aux bénéficiaires

### **Processus de sélection**

1. Les postulants demandent une bourse de l'OEA par le biais de leur [Bureau National de Liaison \(ONE\)](#).
2. L'ONE stipule une date limite pour que les postulantes présentent ses demandes de bourse. Les ONES devront calculer un temps prudent pour pouvoir recevoir les demandes, les évaluer et pouvoir les envoyer à temps au siège de l'OEA à Washington DC.
3. Les demandes complètes, reçues à temps et qui remplissent toutes les conditions requises détaillées dans cette annonce, sont classées par la Commission Nationale du pays sponsorisant. La Commission Nationale recommande 10 candidatures présélectionnées à l'OEA/DDHEC.
4. Les ONES envoient au siège de l'OEA / DHDEC la liste restreinte qui sera organisée par ordre de priorité et la justification de cet ordre.
5. L'OEA / DHDEC présentera seulement les demandes complètes et qui remplissent les conditions d'éligibilité des candidats présélectionnés au comité international (la commission de sélection des bourses d'études académiques et techniques CSBEAT) désigné par le Secrétaire Général de l'OEA. Ce Comité assure la révision, l'évaluation, et le classement afin de recommander des postulants pour les bourses de l'OEA au Secrétaire Général de l'OEA.
6. L'OEA / DHDEC détermine le nombre de bourses qui peuvent être accordées selon la disponibilité des fonds et le classement des candidats retenus préparé par le CSBEAT, et présente la liste au Secrétaire Général pour son approbation.
7. L'OEA informe les Missions Permanentes des États membre de l'OEA, les Bureaux de l'OEA et les Bureaux Nationales de Liaison (ONE) sur l'attribution des bourses, qui notifieront à son tour les candidats bénéficiaires.
8. Les boursiers auto placés (et admis dans un établissement d'enseignement) recevront un contrat de bourse de l'OEA en précisant les termes de la bourse.
9. Les boursiers placée par l'OEA, doivent signer un contrat de placement préliminaire publié par l'OEA / DHDEC. Le contrat de bourse de l'OEA sera émis dès que le processus de placement dans l'établissement d'enseignement supérieur est complété et approuvé.
10. Dans le possible, le pays sponsorisant émettra un autre contrat avec le boursier pour assurer le remboursement du coût de la bourse à l'OEA/DDHEC. Si le boursier ne rentre pas à résider à son pays sponsorisant après avoir terminé le programme d'étude couvert par la bourse, ou viole n'importe lequel des termes et des conditions établis dans le contrat de Bourse et dans le [Manuel des procédures](#).

### **Critères d'Evaluation**

### **Dates Importantes**

Les bourses d'études de l'OEA seront accordées pour débiter des études en Janvier 2012 jusqu'en Mars 2013.

<b>ETAPE DU PROCESSUS</b>	<b>DATES PROPOSEES</b>
<b>Date limite pour la réception des formulaires de demandes envoyées par les ONES au siège de l'OEA à Washington, DC</b>	<b>Consulter avec l'ONE de son pays sponsorisant</b>
<b>Citoyens Américains et/ou résidents permanents : Date limite pour la réception des formulaires de demande et les documents requis au Siège de l'OEA à Washington DC</b>	15 Avril, 2011

<b>Postulants pour la bourse auto-placée: (ceux qui ont déjà été présélectionnés par l'ONE)</b> Date limite pour la réception des lettres d'admissions par les postulants pour la bourse auto-placée qui débiteront leurs études entre Janvier et Avril 2012 au Siège Social de l'OEA.	Vendredi, 21 Octobre, 2011 *
<b>Postulants pour la bourse auto-placée: (ceux qui ont déjà été présélectionnés par l'ONE)</b> Date limite pour la réception des lettres d'admissions par les postulants pour la bourse auto-placée qui débiteront leurs études après Avril 2012	Jeudi, 29 Juin 2012 *

**\* Prière de garder à l'esprit que cette annonce a pris fin le 15 Avril 2011. Ces dates concernent seulement les candidats auto-placés qui ont déjà soumis leur demande de bourses à l'ONE dans leurs pays, et ont été déjà PRE-SELECTIONNES.**

#### **INFORMATION IMPORTANTE:**

- ✓ L'OEA/DDHEC considérera seulement les demandes complètes de ces candidats qui remplissent les conditions requises là-haut mentionnés
- ✓ Les règlements de l'OEA/DDHEC requièrent que tous les documents présentés par les postulantes restent dans le siège de l'OEA/DDHEC pendant un an après la date de sélection de boursiers. Après cette année tous les documents seront rejetés et l'OEA/DDHEC ne sera pas responsable de les rendre aux postulantes.
- ✓ Les postulantes qui ont des questions au sujet de l'état de ses demandes pendant le recrutement et le processus de présélection devront contacter à ses Bureaux respectifs Nationales de Liaison (ONES).
- ✓ Pour obtenir plus d'information au sujet des conditions requises et des processus de demande, s'il vous plaît écrivez-nous à [Scholarships@oas.org](mailto:Scholarships@oas.org).

#### [Glossaire de termes](#)